

## L'assemblée générale 2024

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- **Mot du Président**
- **Bilan de l'année -**
- **Rapport d'activité – Rapport financier**
- **Charte**
- **Correspondants Conseils d'administration**
- **Projet (s) 2024**
- 

, **Mot du Président**

**Rappel aux présents d'émarger la feuille de présence.**

**L'assemblée ordinaire de Cités Jardins est ouverte (25/01/2024 18h12)**

Mesdames, Messieurs les adjoints, Messieurs les correspondants, Mesdames, Messieurs les adhérents de l'association « Cités jardins », Mesdames, Messieurs.



**Photo de notre Pin's.**

C'est pour moi, un véritable plaisir d'ouvrir notre assemblée générale.

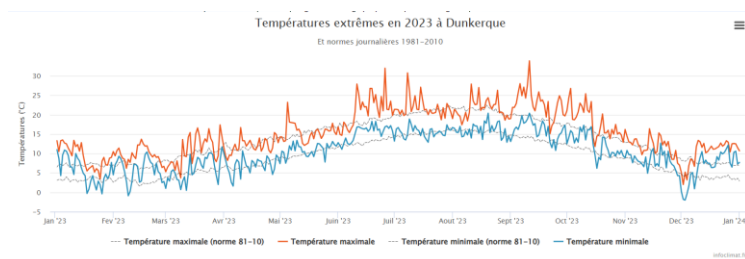
C'est aussi un vrai plaisir de vous revoir, et ainsi de constater votre attachement à votre association.

Cette année, l'assemblée générale se tient un jeudi, ce jour a été retenu pour satisfaire votre demande, qui était d'éviter le mercredi et le week-end. Comme nous sommes encore en janvier, je vous souhaite une bonne année 2024 à vous, à votre famille et vos proches.

Notre association a toujours pour motif, la pratique du jardinage potager.

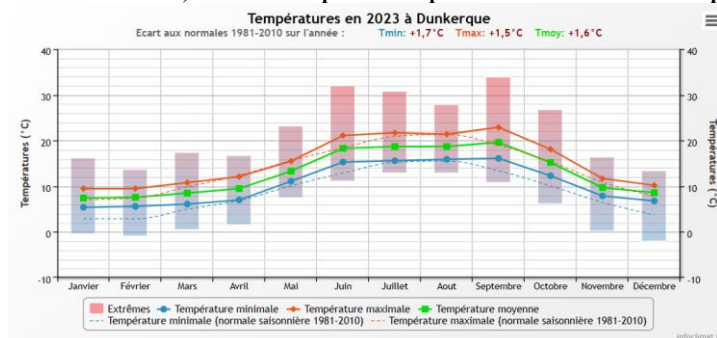
Même si nous avons été marqués ces dernières années par les crises sanitaires, climatiques et même inflationnistes, nous avons eu la possibilité de jardiner. Enfin quand je dis « nous avons eu la possibilité de jardiner », j'aurai dû dire nous avons subi et en réaction nous nous sommes adaptés pour jardiner. Nos habitudes ont été bousculées.

En effet, l'année 2023 fut aussi une année singulière, l'ensoleillement et la pluviométrie ont été très inattendus.



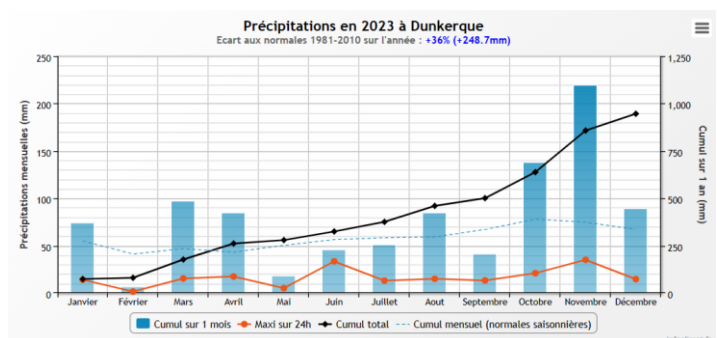
**Photo des températures 1.**

Les températures sont au-dessus des moyennes, ce qui se traduit par un réveil de la nature plutôt que prévu, surtout pour les adventices (ces fameuses herbes indésirables) et les récoltes purent être plus tardives avec un automne plus chaud.



**Photo des températures 2.**

Et les précipitations



**Photo des précipitations.**

Malgré un déficit en février et en mai/juin, nous avons eu suffisamment d'eau pour arroser. Même un peu trop en août, ce qui a favorisé le mildiou dans certains jardins. Et en novembre, nous avons eu beaucoup de pluies, mais comme nous avons effectué beaucoup de récoltes, nous sommes restés spectateurs des dégâts. L'emplacement de nos jardins est connu, nous sommes situés sur le bord de mer, au niveau plus ou moins zéro de la mer du Nord, sur un sol principalement sableux, avec une nappe phréatique qui se maintient à proximité de la surface des terrains.

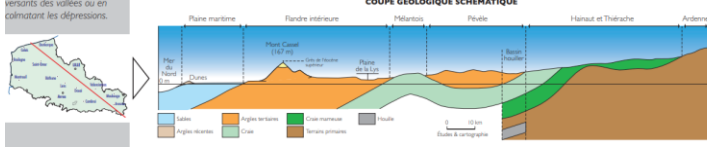


Photo de la coupe géologique schématique.

Cette eau non saumâtre nécessaire pour irriguer les cultures, est gérée par un dispositif constitué de canaux de drainage et de fossés ancestraux appelés « watergangs ».

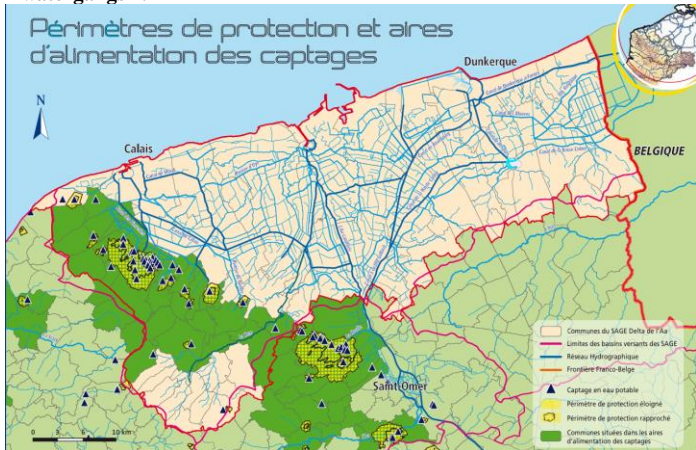


Photo des watergangs et captage.

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE de gest au) Cependant certains ouvrages sont dégradés,



Regroupement des Photos Ecluzette des Hems donnant sur le Schelfvliet, Jardins des maraîchers, Jardins de l'AA, un fossé est bouché par un agriculteur en période estivale.

Des fossés sont encombrés ou bouchés.

Malgré cela, le dérèglement climatique nous pousse à la réflexion, je pense notamment à nos dates de semis, à notre façon d'arroser et peut-être à la recherche de nouvelle plantation. Nous avons commencé à agir, timidement pour les semis et l'arrosage ciblé.



Photo des Saints de Glace.

Il est difficile pour des jardiniers expérimentés de modifier leurs habitudes.

Les dictons ancestraux, les savoirs souvent transmis par leurs parents, sont comme les tables de loi, inscrits dans le marbre. Toujours est-il que les températures sont dans la fourchette haute

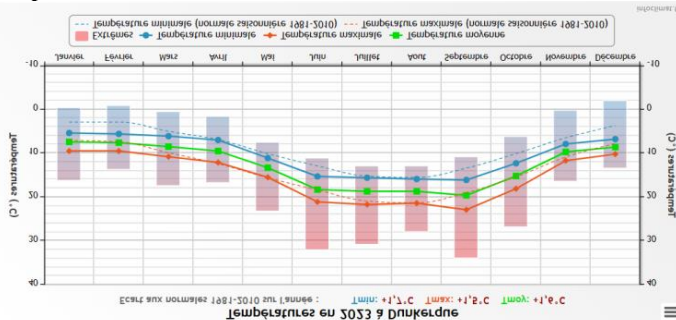


Photo des températures.

Les alertes des COP (Conférences des Parties) comme la COP21 de Paris de 2015 et les rapports du GIEC (groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) s'avèrent fondées.

## Extrait du rapport du GIEC 2013-2014

- D'ici 2100, le réchauffement dépendra grandement des émissions futures : le scénario à très faibles émissions testé par le GIEC limiterait le réchauffement à 1,4 °C, alors que dans un scénario très émetteur il serait autour de 4,4 °C, et pourrait même dépasser largement les 5 °C.

Photo de l'extrait.

Et donc notre calendrier des semis peut être avancé pour les cultures printanières, avec quand même du voile de protection prêt à être posé au cas où. En ce qui concerne l'arrosage ciblé, comme le goutte-à-goutte, l'arrosage séquentiel alimenté par des panneaux solaires, le paillage, ... certains l'ont fait naturellement par souci d'économiser l'eau de pluie et d'autres le font plus pour minimiser leurs efforts. Toujours est-il que nous devons continuer à faire passer le message « le gâchis, c'est fini ».



Photo de l'arrosage agricole.

Nous devons tous pratiquer l'arrosage maîtrisé, pas comme celui-là.



Photo de l'arrosage ciblé.

Mais comme celui-ci

De plus, pour info aux débutants, un "sur arrosage" dégrade la qualité des légumes.

Nous pouvons aussi faire de l'ombre en été avec de l'aneth, des fèves ou des plantes grimpantes comme les cornichons, les haricots grimpants.



Photo aneth plantée en ligne pour faire de l'ombre.

Quant à la plantation de nouvelles plantes, seule la publicité de bonnes récoltes pourra inciter les récalcitrants à cultiver ces nouveautés. A savoir que déjà les aubergines et piments ont séduit quelques novateurs.





Aubergines au MLK



piments au MLK.

Toujours est-il que les plantes indésirables ne sont pas trop gênées par ce changement climatique.



Photo de plantes indésirables au Château d'eau.

Et puis, il nous faut continuer la gestion de l'eau par le stockage.

Pour nos parcelles, seules les citernes sont adéquates, et aux vues des pluies d'hiver, nous pouvons les multiplier,

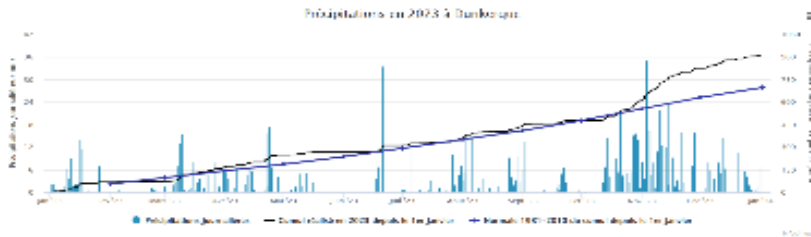


Photo des précipitations.

Essayons quand même de les rendre esthétiques (C'est dans notre charte).

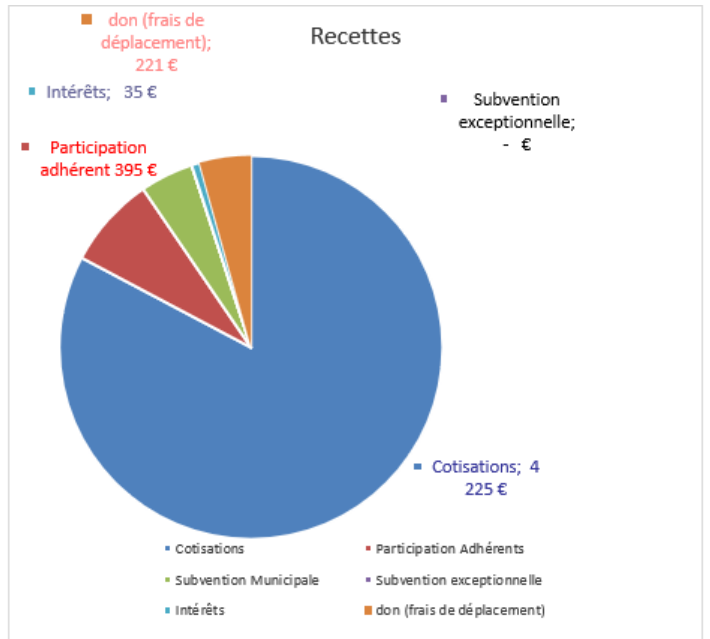
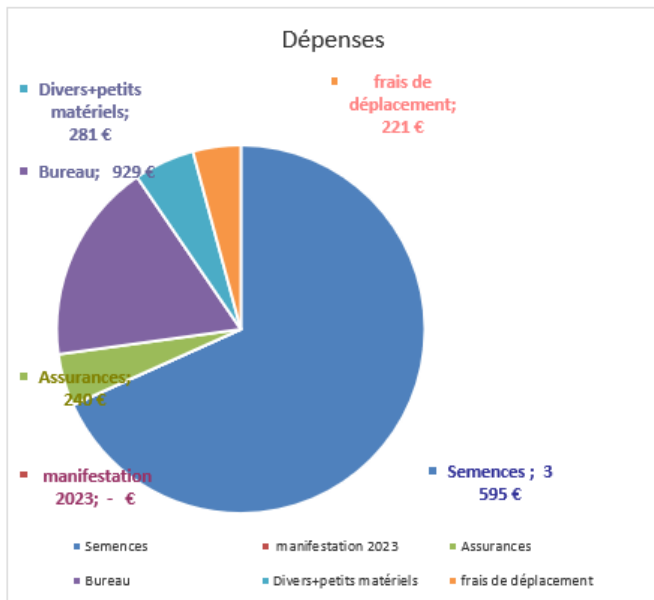


Photo d'un jardin avec cubi.

Un habillage est aussi utile car la transparence des contenants favorise le développement des algues et des moustiques.

J'interromps le cours de mes propos pour donner la parole à Jean-Marie (adjoint trésorier), pour vous présenter le bilan financier.

Bilan de Pierre, rapport financier, Budget 2023



Semences	3 595 €	68,3%
manifestation 2023	- €	0,0%
Assurances	240 €	4,6%
Bureau	929 €	17,6%
Divers+petits matériels	281 €	5,3%
frais de déplacement	221 €	4,2%
<b>Total Dépenses</b>	<b>5 266 €</b>	<b>100%</b>

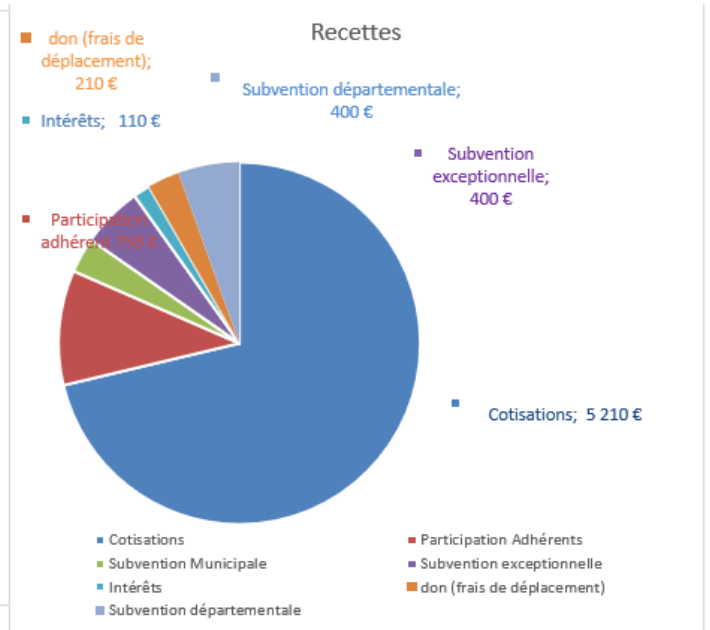
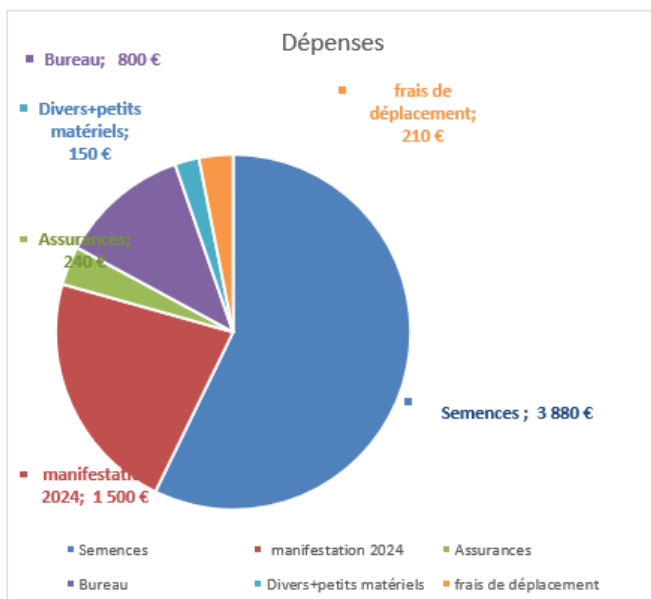
Cotisations	4 225 €	82,7%
Participation Adhérents	395 €	7,7%
Subvention municipale	230 €	4,5%
Subvention exceptionnelle	- €	0,0%
Intérêts	35 €	0,7%
Dons (frais de déplacement)	221 €	4,3%
<b>Total Recettes</b>	<b>5 106 €</b>	<b>100%</b>

Provision des dépenses en 2024 faite sur n. années 2400€  
coût prévu sortie 2650€ : parti. asso 1500€, adh. 750€, subv. Excep. 400€

détail des cotisations	
263 cotisants à 15 Euros	3 945 €
14 cotisants à 20 Euros	280 €

excédent/déficit année 2023: -160 €

Cautions validées	2 160 €
-------------------	---------



Semences	3 880 €	57,2%
manifestation 2024	1 500 €	22,1%
Assurances	240 €	3,5%
Bureau	800 €	11,8%
Divers+petits matériels	150 €	2,2%
frais de déplacement	210 €	3,1%
<b>Total Dépenses</b>	<b>6 780 €</b>	<b>100%</b>

Cotisations	5 210 €	71,3%
Participation Adhérents	750 €	10,3%
Subvention municipale	230 €	3,1%
Subvention exceptionnelle	400 €	5,5%
Subvention départementale	400 €	5,5%
Intérêts	110 €	1,5%
Dons (frais de déplacement)	210 €	2,9%
<b>Total Recettes</b>	<b>7 310 €</b>	<b>100%</b>

Provision des dépenses en 2024 faite sur n. années 2200€

détail des cotisations	
238 cotisants à 20 €	4 760 €
18 cotisants à 25 €	450 €

excédent/déficit année 2024 : 530 €

Cautions validées	2 160 €
-------------------	---------

J'ajoute pour information que le paquet de graine offert est au prix catalogue de 19,50€  
Toutes les comptes et factures sont consultables à la permanence de l'association.

J'ajouter que nous faisons toujours attention aux dépenses, comme le papier où nous minimisons le format.

Merci Jean-Marie,

## Passage au vote du Rapport budgétaire : Contre 0, abstention 0, le delta est Pour : Adopté à l'unanimité.

### Reprise du mot du Président.

Comme l'année dernière, nous avons joint à la convocation de l'assemblée générale la fiche de renseignement.

Nous nous sommes rendu compte de sa nécessité, Alain détaillera les manquements de certains adhérents et la nécessité d'une adresse internet, tout ceci pour dire que nous pérennisons cette fiche.

The image shows two forms for 'Cités jardins, FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2023'. The top form is for general information and the bottom form is for a photo. Both forms have fields for name, address, phone, and email. The bottom form also includes a section for 'Nombres de la parcelle' and a signature line.

Photo fiche de renseignement.

Avec toutefois la suppression du texte du droit à l'image car nous appliquons le droit à l'image conformément à la loi.

Voici ce qui est écrit sur le site du gouvernement (texte en rouge, non lu à l'AG)

### Le droit à l'image fiche N° 11

Le droit à l'image permet de reconnaître à toute personne un droit de contrôle sur l'utilisation et l'exploitation de son image et, sous certaines conditions, de ses biens.

Au-delà de l'application du droit à l'image de la personne et des biens, le régime du droit d'auteur ne doit pas être écarté. Il convient, ainsi, de vérifier au préalable avec précaution que sont respectés :

- le droit d'auteur du photographe ;
- le droit d'auteur de l'auteur de l'œuvre photographiée si l'œuvre n'est pas tombée dans le domaine public.

### LE DROIT A L'IMAGE DES PERSONNES

Le droit à l'image est un droit autonome découlant des dispositions de l'article 9 du code civil, selon lequel « chacun a droit au respect de sa vie privée ».

Comme tout droit de la personnalité, le droit à l'image est inaliénable. Ainsi, l'autorisation de diffusion et de fixation de l'image d'autrui n'emporte pas cession de la titularité de son droit à l'image.

#### 1- Les principes

Toute personne peut s'opposer – quelle que soit la nature du support utilisé – à la captation, à la reproduction et à la divulgation, sans son autorisation expresse, de son image dès lors que celle-ci est identifiable.

L'autorisation donnée doit être spéciale c'est-à-dire qu'elle doit être suffisamment précise quant aux modalités d'utilisation et/ou d'exploitation de son image (par exemple, quelle sera l'étendue, la finalité, la durée de l'autorisation consentie).

Le non-respect de cette obligation est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende par l'article 226-1 du code pénal. En outre, l'article 226-8 du code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait de publier, par quelque voie que ce soit, le montage réalisé avec l'image d'une personne sans son consentement, s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention. 2

#### – Les exceptions

Le droit à l'image connaît certaines exceptions qui doivent être entendues strictement si bien que lorsqu'un doute subsiste l'autorisation expresse de l'intéressé sera sollicitée.

Ces exceptions d'origine jurisprudentielles sont relatives pour l'essentiel au contexte dans lequel la captation de l'image a été réalisée et à l'objet de la prise de vue. Par exemple, il n'est pas nécessaire de requérir une autorisation :

- Lorsqu'une image représente une personne de la vie publique dans l'exercice de ses fonctions ou de son activité professionnelle ;
- Lorsqu'une image représente un groupe de personnes sur un lieu public sans qu'elle ne centre l'attention sur l'une ou l'autre d'entre elles ;
- Lorsque l'image de l'intéressé est liée fortuitement à un évènement d'intérêt général participant d'un sujet d'actualité et que ladite image ait pour objet central l'évènement en question.

### LE DROIT A L'IMAGE DES BIENS

1 – La protection indirecte de l'image des biens Toute personne dispose, sur le fondement de l'article 9 du code civil, d'un droit au respect à la vie privée. La publication de l'image d'un bien est sanctionnée, sur ce fondement, dès lors qu'elle révèle des faits ayant le caractère d'intimité de la vie privée. A titre d'exemple, peut être sanctionnée la photographie de la résidence d'une personne qui traduit la personnalité du possesseur c'est-à dire qui l'identifie - nom et localisation, dévoile la possession d'un de ses biens ou renseigne sur l'état de son patrimoine. Le propriétaire pourra également invoquer une atteinte à un autre droit de la personnalité : atteinte à l'honneur ou la réputation.

2 – La protection directe de l'image des biens Toute personne dispose, sur le fondement de l'article 544 du code civil, d'un droit d'usage, de jouissance et de disposition sur ses biens. Le droit à l'image des biens fait partie du droit de jouissance du bien. Le droit à l'image des biens s'applique, d'une part, aux biens distinctement identifiables, et d'autre part, aux biens qui ne relèvent pas d'un paysage naturel, de la faune et de la flore ou d'une forme dictée exclusivement par sa fonction.

2.1 – Le principe Si la jurisprudence a consacré le droit à l'image des biens comme un droit exclusif du propriétaire (Cass. 1ere civ, 10 mars 1999, n° 96-18.699), la formation plénière de la cour de cassation dans un arrêt du 7 mai 2004 a mis un terme à cette évolution jurisprudentielle. La cour de cassation précise, sans référence au droit de propriété privée, que désormais « le propriétaire d'une chose ne dispose pas d'un droit exclusif sur l'image de celle-ci [...] le propriétaire d'une chose ne peut s'opposer à l'utilisation de l'image de son bien par un tiers que lorsqu'elle lui cause un trouble anormal » (Cass. ass. plén, 7 mai 2004, n° 02-10.450). Le propriétaire du bien doit démontrer, d'une part, que la forme ou les particularités de l'utilisation de l'image de son bien caractérisent le trouble anormal, d'autre part, que le trouble anormal trouve sa cause dans la diffusion de l'image. Par précaution, il est toujours utile de prendre la précaution de demander l'autorisation écrite du propriétaire du bien.

2.2 – Les exceptions Certains faits justificatifs, qui relèvent de l'appréciation souveraine des juges du fond, peuvent affranchir l'utilisateur de demander une autorisation au propriétaire du bien :

- Lorsque le bien est rattaché à un sujet d'intérêt général, historique ou d'actualité pour les besoins d'information légitime du public et que cela n'entraîne aucune perturbation, gêne à l'usage ou à la jouissance du bien pour son propriétaire ;
- Lorsque la reproduction du bien est réalisée à des fins strictement privées (par exemple, la rue peut être librement photographiée par l'utilisateur qui œuvre à des fins personnelles) ;
- Lorsque la reproduction du bien ne constitue pas le sujet central de l'image.

2.3 – Les spécificités des biens publics En matière de droit à l'image des biens publics, il convient de se référer à la réglementation en vigueur en matière de redevances administratives (redevance d'occupation du domaine public et redevance pour service rendu) à payer pour l'exploitation de tous les monuments historique, cour, jardin ou dépendances extérieures de ces monuments.

Lors du renouvellement de votre adhésion, nous avons absolument tenu à vous voir personnellement, notre volonté est de favoriser la communication au sein de notre association, avant un adhérent venait et payait pour plusieurs, et de fait nous ne connaissons pas certains adhérents. La communication peut se faire lors de notre présence (correspondant et/ou membre du CA) dans votre groupe de jardin, me direz-vous. Cependant, à ce moment-là, vous n'y êtes peut-être pas ou vous êtes cachés derrière votre haie (forteresses). Toujours est-il qu'il est dommage d'apprendre tardivement des ennuis de santé ou divers problèmes et ainsi notre réaction peut être maladroite, voire inadéquate. En un mot, transmettez vos informations.



Photo de notre permanence.

Nous avons aussi voulu mettre la date butée des cotisations au 22 décembre 2023.

Ce qui nous a motivé ce changement, c'est de corréliser l'année des cotisations avec l'année civile, l'année comptable.

Cependant, malgré nos nombreuses permanences et nos relances, nous avons eu quelques retardataires, ces personnes ne s'imaginent pas le surplus d'activités administratives et financières.

Malheureusement, comme nous le démontre dans la vie de tous les jours où les devoirs ne sont pas respectés seules les pénalités pécuniaires agissent sur le comportement, nous allons donc mettre en place un système pénalisant nos retardataires, en plus de l'adhésion et de la caution, ils devront payer les frais administratifs engagés comme la lettre recommandée, etc., un timbre coûte 1.29€, un AR R2 6,40€. Et je ne veux pas faire payer les adhérents pour un adhérent négligeant où qui ne lit pas nos courriers.

Notre pyramide des âges est correcte, avec une moyenne de 60 ans, nous sommes dans la normalité, notre plus vieil adhérent à 88 ans (et il a internet).

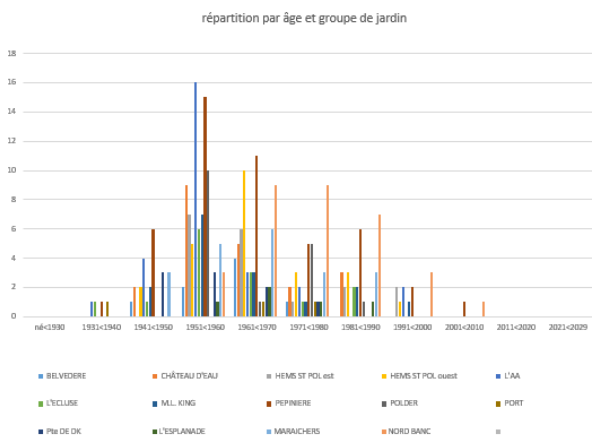


Photo du graphique des âges

'Le jardinage passionne toutes les catégories d'âge'.

Même si nous avons eu des départs, nous avons encore des arrivées, mais pour combien de temps ? Le monde virtuel semble prendre beaucoup de place dans le loisir des nouvelles générations. Je pense que seul le contact à travers les divers rendez-vous avec notre jeunesse peut à un moment de leur vie les faire revenir au contact de la nature, au jardinage. Ce qui m'amène à vous parler d'un projet de partenariat avec les écoles.

Nous sommes prêts à rédiger le dossier de coopération, nous sommes prêts à « réserver » de la surface cultivable, il reste que la mise à disposition du local à concrétiser.



Photo d'enfants.

Nous sommes et nous serons toujours disponibles pour montrer nos jardins et nos pratiques de culture potagère.





Photo d'enfant jardinant.

A propos de montrer nos jardins, depuis des années, nous sollicitons nos adhérents à rabattre les haies forteresses, les derniers procès-verbaux confirment encore leur inutilité à la protection contre les incivilités. Bien au contraire une fois entrés, les voleurs sont à l'abri des regards.

Donc nous maintenons, chaque fois qu'un jardin est réattribué, nous demandons au nouveau jardinier de rabattre la haie à la hauteur souhaitée par le CA afin de redonner une vue agréable sur les jardins.



Photo de Pierre taillant.

Je rappelle qu'à l'origine la hauteur des haies était la hauteur des ganivelles, soit 1 mètre.



Photo des jardins gravelinois prise au début du siècle dernier.

Notre volonté est : tous nos jardins doivent être vus.



« Quoi de plus sympa que de se promener et de voir des jardins potagers, surtout entretenus par des jardiniers passionnés ». Je viens de vous communiquer sur le sens d'une partie de nos activités.

Je donne la parole à Alain, notre secrétaire qui vous présente notre rapport d'activité.

Bilan d'activité.



Photo du Pin's.

Présentation des Activités

Je vous souhaite une très bonne année 2024, en tant que Secrétaire, j'ai un rappel important à faire pour le bon fonctionnement de notre Association.

Nous étions fin décembre

- 264 adhérents, - Pour 282 parcelles, 18 parcelles sont libres fin décembre - 3 parcelles vont être attribuées, en attente des papiers nécessaires.

En 2023, il y a eu 47 arrêts, pb santé, démissions, exclusions et quelques indécis (sans aucunes nouvelles de leur part), notre gros pb ce sont les clés, très peu de retour malgré la caution et si les abris sont fermés, nous ne pouvons les ouvrir qu'avec la Police Municipale, 30 nouveaux jardiniers nous ont ainsi



rejoints. Dès le mois de septembre, je prépare les convocations à l'A.G pour l'année suivante à partir des données que je dispose. Je vous rappelle qu'en cas de changement d'adresse, de n° de téléphone voire d'adresse mail, faites-nous parvenir vos nouvelles coordonnées,

Soit par votre Correspondant de Groupe,  
Soit par notre site Internet rubrique « Contact »

ou encore mieux venir nous les fournir lors d'une permanence en notre local situé 40 rue Victor Hugo (site du boulodrome et IUFM) chaque dernier vendredi du mois de 17 à 18h.

Pour cette A.G nous avons distribué plus de 90 % des convocations sur « Gravelines et environs », cela fait une belle randonnée sur le Centre, les Huttes, Pont de Pierre, Pt Fort et même Grd Fort. Le reste a été posté sachant que le timbre est à 1.29€.

Le constat est : certaines convocations n'ont pu être distribuées car

soit les adresses n'étaient pas bonnes (déménagement?),

soit il n'y avait pas de nom sur les boîtes aux lettres,

soit l'adhérent loge chez une personne qui nous est inconnue

quand ce n'est pas un départ de la commune

Toutes ces incivilités (ou impolitesse) nous obligent à faire des recherches qui ne devraient pas être et nous prennent du temps. Donc, pensez à nous informer de vos changements.

Je vous rappelle aussi, si vous avez des problèmes que ce soit de santé, personnels ou autres, et qui vous empêchent momentanément de jardiner faites nous le savoir

soit par votre Correspondant de Groupe,

soit sur notre site, soit par un courrier au Président

afin que nous puissions les prendre en compte pour éviter des courriers non adaptés.

Voici la liste de nos activités

En Mai nous avons participé troc plante « gravelinature » avec la tenue d'un stand nous avons donné des informations sur le « comment planter, cultiver, » nous avons aussi des planches sur la nature pour les plus jeunes. Nous avons distribué de nombreux plants de tomates et autres.

Il est dommage que l'on nous dise que certains jardiniers font des plants et jettent ce qu'ils n'utilisent pas. Il suffirait de les déposer au local ou les déposer au stand

en juin visite des jardins de Loon Plage (jury)

en août 2<sup>ème</sup> visite des jardins de Loon Plage

participation aux résultats en octobre

en août nous avons répondu à l'invitation de Raoul pour une visite aux Enfants du Monde, rencontrer les personnes à qui nos semences sont remises, visiter les stands, goûter des spécialités excellentes

en septembre nous avons répondu à l'invitation de notre partenaire Cap Vert pour sa journée Portes Ouvertes où nous avons confirmé la commande des semences de la Collection 2024 et des palettes de terreau

Dès la réception du catalogue Semences Cap Vert, il a été mis en ligne sur notre site. Des bons de commandes étaient disponibles au local.

Nous avons tenu des permanences de début novembre au 22 décembre, les mardis et vendredis de 16h30 à 18h soit 15 permanences pour le paiement des cotisations et pour celles et ceux qui désiraient commander des semences en complément de la collection offerte dans le catalogue de notre partenaire Cap Vert dont les tarifs sont plus qu'intéressants vu les prix pratiqués dans les rayons « jardinerie » pour 167h de bénévolat

La commande supplémentaire pour 2024 s'est élevée à 1500€. La commande sera réceptionnée début février, triée la distribution sera faite en principe les mardis et vendredis 13 – 16 – 20 – 23 février, une dernière date est possible le 27 février. Les jardiniers ayant commandés seront prévenus des dates par mails

Nous avons eu 2 réunions au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre avec notre Référent Municipal et les Espaces Verts afin de cerner les problèmes des groupes et essayer de les résoudre.

Vous avez des sachets de semences non utilisés vous pouvez les remettre à vos Correspondants de Groupe ou venir lors d'une permanence au local, nous les collectons pour Raoul Defruit et les Enfants du Monde

Merci

**Passage au vote du Rapport d'activité : Contre 0, abstention 0, le delta est Pour : Adopté à l'unanimité.**

Reprise du mot du Président.

Merci Alain,

Nous nous sommes inscrits à VigiEau, c'est un site du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, il nous avertit des alertes et des mesures à prendre. Je vous invite aussi à vous y inscrire,



Accueil > Votre situation

Gravelines, 59

**Vous êtes sur une zone qui n'est pas concernée par des restrictions**

Aucune restriction n'est à appliquer à votre adresse. Nous vous conseillons tout de même de suivre les eco-gestes ci-dessous.

Partagez votre situation - Attention l'adresse utilisée sera visible



Photo VigiEau (à na pas lire)

Ce qui m'amène à vous communiquer les tendances météorologique 2024

#### Tendance pour l'été 2023 (Juin, Juillet et Aout)



Photo des prévisions 2023 et 2024.

Voici les prévisions d'info-climat, 2023 à gauche et les prévisions mai, juin, juillet 2024 à droite.

Les conclusions d'info-climat sont

Enfin, le cœur de l'été météo 2024 pourrait prendre des allures cauchemardesques pour les vacanciers comptant aller sur les plages du Nord et de l'Ouest.

Le courant océanique apporterait une certaine humidité avec un ressenti plutôt automnal malgré une douceur des minimales notamment.

Au Sud de la Loire, le temps vivrait assez rapidement vers un bon ensoleillement.

D'où une douceur globale (anomalie +0.5C) mais avec des fortes disparités.

Dans toutes les assemblées générales, nous abordons les perspectives financières

D'abord sur les cotisations, nous maintenons le procédé d'une augmentation moyennée et indexée sur le coût de la vie, comme une sorte de TIPP, cela nous donne une cotisation franche (elle évite aussi le paiement des centimes),

Au regard des estimations des inflations à venir, nous pouvons vous annoncer une augmentation des cotisations pour 2027 de 2 €uros, car comme le montre le graphique, nous sommes en négatif. Je vous informe quand même que nous sommes une des associations les moins chères de la région.

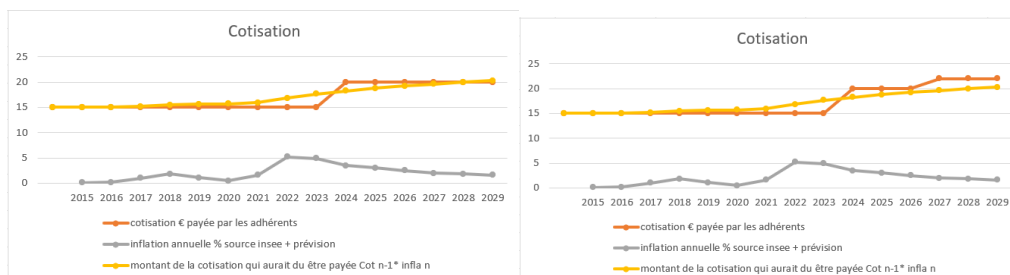


Photo Cotisation restant à 20€ et Cotisation passée à 22 € en 2027.

Voici les tableaux des Cotisations restant à 20€ et Cotisations passées à 22 € en 2027.

Pour l'instant la caution de 30€ est maintenue.

**Passage au vote de l'augmentation de la cotisation 2€ en 2027, soit 22 € pour les Gravelinois, et 27€ pour les extérieurs : Contre : 1, Abstention : 0, le delta est Pour :**

**Adopté à la majorité.**

Au sujet des correspondants de groupe de jardins

Cette année nous n'avons pas candidature pour être correspondant au « château d'eau ». M. Pecqueur a démissionné pour des raisons personnelles, et personne de ce groupe ne veut s'investir dans cette représentation. Enfin quand je dis s'investir, le mot est bien grand, la mission de correspondant est simplement être la charnière entre le groupe de jardins et le bureau. Il complète les informations provenant des jardiniers, il explique si c'est nécessaire les informations provenant de l'association, il n'est en aucun cas le chef des jardiniers. Son investissement est si possible être aux permanences mensuelles, 2 heures par mois et être présent aux 3 ou 4 conseils d'administration, après libre à lui de s'investir davantage à la vie associative comme la visite des jardins, la rencontre avec nos élus, etc etc. Bref, le manque d'un correspondant issu du groupe pénalise le groupe des jardiniers.

Cependant dans un autre groupe, c'est l'inverse, au Nord Banc, vu que le groupe se compose de 40 parcelles, la communication étant plus importante, un jardinier s'est proposé pour suppléer le correspondant déjà en place.

Aussi nous proposons la candidature de M. Olivier Schatteman au poste de correspondant du groupe des jardins au Nord Banc et de fait membre du CA. M.W Fauconnier et M.O Schatteman seront donc les correspondants du groupe de jardins au Nord Banc.

Conformément aux statuts et charte :

**Nous passons au vote la candidature de M. Olivier Schatteman au poste de correspondant du groupe « Nord Banc », et de fait membre du CA : Contre : 0, Abstention : 0, le delta est Pour.**

**Adopté à l'unanimité.**

Cette mesure est appliquée à partir du 25/01/2024.

Nous passons au vote : le maintien des membres du CA

- Noel Tricqueneaux, correspondant du groupe Polder
- Hubert Fiquet, correspondant des groupes « les Remparts »,
- William Fauconnier, correspondant du groupe du Nord Banc
- Pierre Notebaert, adhérent trésorier
- Jean-Marie Jonckheere, correspondant des Hems Saint Pol Est
- Alain Brasme, adhérent secrétaire
- Jean-Marc Rébéna, correspondant MLK
- Gilles Blanckaert, correspondant des groupe AA et Port
- Jean-Marie Lannuzel, correspondant des Hems Saint Pol Ouest
- Christian Chrétien, correspondant du groupe des Maraîchers
- Didier Leclercq, correspondant du groupe la Pépinière
- Olivier Schatteman, correspondant du groupe du Nord Banc

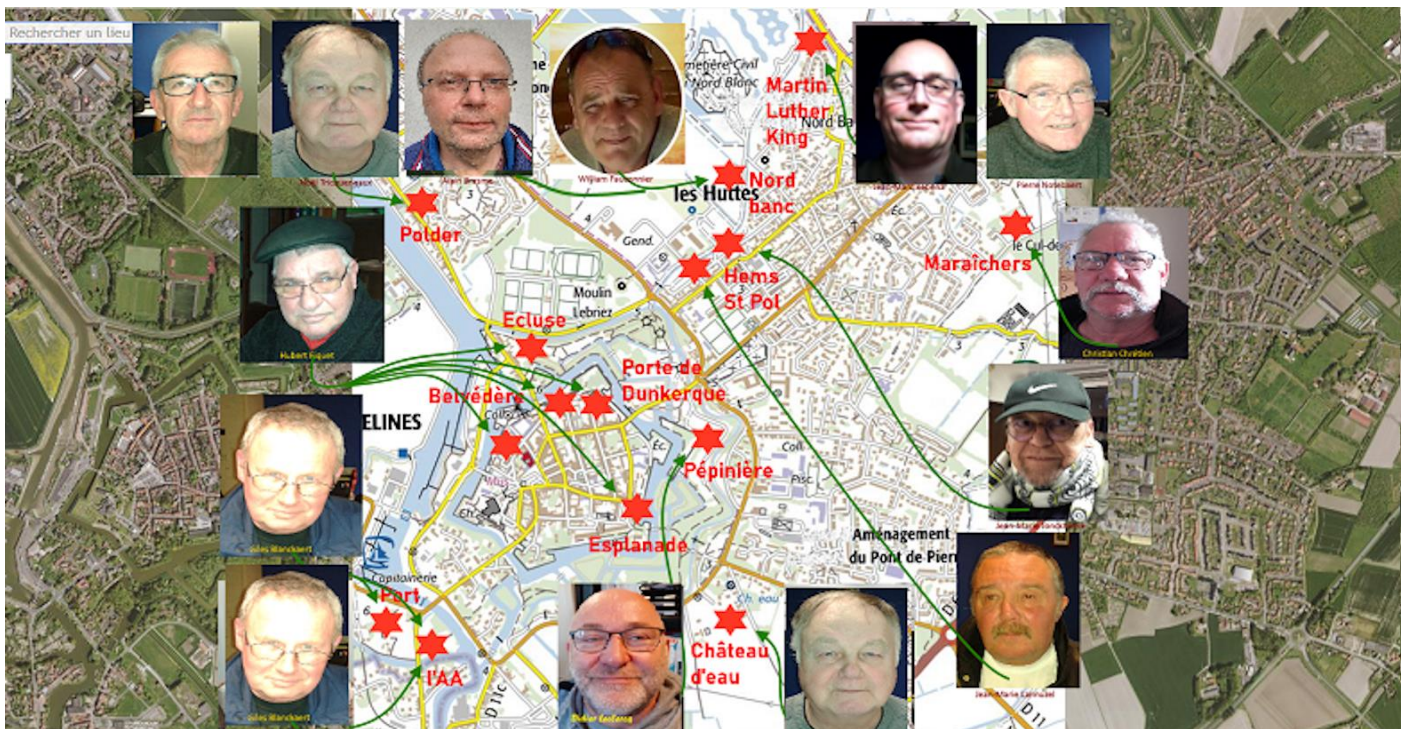


Photo des correspondants.

**Nous passons au vote des membres du CA : Contre : 0, Abstention : 1, le delta est Pour. Adopté à la majorité.**

Cette mesure est appliquée à partir du 25/01/2024.

Comme vous le savez, notre association est encadrée par nos statuts et charte dont l'esprit est simple. Le jardinage, rien que le jardinage. Cependant le monde évolue et des points doivent être précisés.

Comme la notion de « famille ». Nous sommes une association de jardins familiaux. La définition de la famille est simple ; père(s), mère(s) et enfant(s) à charge ou rattaché (s). Dernièrement nous avons eu une excellente remarque de l'imprécision du mot « rattaché ». Donc nous vous proposons de préciser ce mot dans l'article 2 « Objet et moyes d'action » de la Charte.

**Extrait de la charte (en rouge, texte non lu mais mis dans le CR de l'AG)**

L'adhérent cultive en responsabilité seul le jardin attribué, il ne peut en aucun cas le céder ou le louer.

Le jardinage en famille est un jardinage pratiqué par l'adhérent avec une aide familiale, cette aide familiale adhère implicitement aux statuts et à la charte de l'association. L'adhérent engage son adhésion vis à vis du comportement de sa famille.

La définition de la famille est : père (s), mère (s) et enfant (s) à charge ou rattaché (s).

S'il y a besoin d'une aide particulière, cette aide se réalise entre adhérents, exceptionnellement, un remplacement « très temporairement et officialisé » peut être autorisé par le correspondant du groupe de jardin et le mieux est de prévenir le bureau.

**Proposition**

**(En rouge, texte non lu mais mis dans le CR de l'AG)**

L'adhérent cultive en responsabilité seul le jardin attribué, il ne peut en aucun cas le céder ou le louer.

Le jardinage en famille est un jardinage pratiqué par l'adhérent avec une aide familiale, cette aide familiale adhère implicitement aux statuts et à la charte de l'association. L'adhérent engage son adhésion vis à vis du comportement de sa famille.

La définition du mot famille pour l'association des jardins familiaux est à prendre au sens strict, les parents et leurs enfants vivant sous le même toit. Cependant pour être un peu plus en adéquation avec notre éthique, les membres inclus dans la « famille » correspond à la définition du foyer fiscal qui est clairement détaillé par le Code Général des Impôts, à charge de l'adhérent de nous communiquer ses caractéristiques en cas de litige.

Rappel le mécanisme du foyer fiscal prend en considération la situation familiale pour déterminer la charge fiscale.

**(En rouge, texte non lu mais mis dans le CR de l'AG)**

S'il y a besoin d'une aide particulière, cette aide se réalise entre adhérents, exceptionnellement, un remplacement « très temporairement et officialisé » peut être autorisé par le correspondant du groupe de jardin et le mieux est de prévenir le bureau.

**Deuxième proposition de modification**

Je vous avais écrit dans la lettre du président mis sur notre site [citesjardinsdegravelines.e-monsite.com](http://citesjardinsdegravelines.e-monsite.com)

La culture du cannabis allait être autorisée dans un pays voisin, je vous propose au vote l'interdiction de la culture de ce genre de plante. Photo des plantes.

**Extrait de la charte (en rouge, texte non lu mais mis dans le CR de l'AG)**

**Quelques règles de l'art de la culture potagère :**

- chaque parcelle est entretenue, non envahie de plantes non désirées (anciennement appelées mauvaises herbes), ensemencée et cultivée selon les travaux de saison dans le respect de la biodiversité et de l'environnement.
- Interdiction de cultiver en monoculture car avec la biodiversité, les espèces végétales s'entraident et se protègent et l'adhérent éloigne les carences que l'on retrouve dans la monoculture, nous considérons qu'une culture d'un type de plante ne doit pas dépasser un quart de la surface du jardin.
- Interdiction d'implanter de la pelouse dans les jardins, le jardin est destiné à la culture potagère et non destiné à servir de terrain d'agrément ou de terrasse de café, l'implantation d'herbe est tolérée dans les allées.
- Interdiction de cultiver les plantes à fleurs d'agrément (exemple : pour faire des bouquets d'ornement), la culture de fleurs est tolérée comme platebande large de 20 à 40 cm ou à des fins protectrices ou de pollinisation comme par exemple : la plantation d'œillets d'Inde aux pieds des plants de



tomates.

**La pratique du compostage est à privilégier.**

Proposition d'ajouter dans l'article 2 de la Charte

Interdiction de cultiver les plantes et les champignons ayant une action psychotrope, hallucinogène ou dangereuse, comme par exemple le cannabis, le lophophora williamsii, l'amanite tue-mouches, le ricin, la digitale.



Passons à une note plus positive,  
Les projets 2024, à savoir.



Photo d'enfant jardinant.

Les visites et échanges avec les enfants et les écoliers.



Photo de Gravelines Nature.

- Gravelines Nature, sachez que vous tous êtes la bienvenue à participer à cette journée, qui se tiendra le dimanche 19 mai 2024, le fait d'échanger (dans tous les sens du mot) car nous échangeons des plantes mais nous échangeons aussi des conseils de jardinage.

- Notre sortie à thème, se tiendra de préférence un samedi courant mai ou juin, la date n'est pas arrêtée, mais ce sera un autre jour que la veille de la fête des Mères le 26 Mai ainsi que le 09 juin, veille des élections européennes.





**LE JARDIN DES PLANTES SAUVAGES**

Partez à la découverte d'un espace paysager de 9000 m<sup>2</sup> comprenant près de 1000 espèces de plantes étiquetées et présentées sous forme de parcelles thématiques. Des milieux naturels y sont reconstitués (système dunaire, prairie humide, pelouse calcicole, lande, tourbière, etc.) afin de mieux comprendre l'importance de conserver un tel patrimoine vivant. Une promenade au sein du Jardin des plantes sauvages, c'est la promesse d'un moment d'évasion au cœur du végétal et de ses secrets.



**LE JARDIN DES PLANTES MÉDICINALES**

Riche de quelque 500 espèces de plantes médicinales, il s'étend sur une surface de 1 500 m<sup>2</sup>. Une dizaine de biotopes particuliers constitués de végétaux à usages condimentaires, phytothérapeutiques, aromathérapeutiques, cosmétologiques, etc. sont présentés. Les plantes médicinales ont en effet besoin de leur milieu naturel pour pleinement exprimer leurs propriétés. D'origines géographiques diverses, les espèces que l'on y rencontre sont pour la plupart sauvages.



**UN ACCUEIL COMPLET POUR LES GROUPES (ADULTES ET ENFANTS)**



**LA GRAINOTHÈQUE**

Pour emprunter des graines et embellir votre jardin de plantes sauvages locales, il suffit de vous inscrire à la bibliothèque du CBN de Bailleul et signer la charte d'engagement. Il s'agit d'un emprunt. Il faut en retourner quelques-unes l'année suivante afin que d'autres puissent emprunter à leur tour. Un vrai geste pour un jardin plus favorable à la biodiversité, laissant une place aux fleurs sauvages et à l'ensemble de la biodiversité en dépendant.

**LA BIBLIOTHÈQUE**



Photo

CNB.

La première partie est la visite au matin du CNB de Bailleul, c'est le conservatoire national de la botanique, peu connu mais très impressionnant.

<p><b>ADRESSE</b> 306 Rue du Jardin des Plantes 59000 Lille</p> <p><b>VOIR LE PLAN</b></p> <p><b>CONTACT</b> 03 62 26 08 28</p> <p><b>ACCÈS</b> Accès : 306 rue du jardin des plantes Accès piéton et vélo : impasse de l'observatoire via l'avenue Louise Michel puis emprunter la passerelle au dessus du périphérique Métro ligne 2, porte de Douai</p> <p>Parking voiture à l'entrée principale Parking vélo dans le jardin au niveau de la serre équatoriale</p>	<p><b>HORAIRES</b> Ouverture de l'ensemble du jardin : du lundi au dimanche De 8h à 21h (avril à septembre) De 8h à 18h30 (octobre à mars)</p> <p>A partir du 18 septembre, les horaires du parc changent et se parent aux couleurs de l'automne.</p> <p>En cas d'intempéries, le parc sera fermé.</p> <p><b>Carrés Botaniques :</b> Ouvert du mardi au samedi : 9h à 17h30 et les dimanches de semaine paire de 13h30 à 17h30 Fermés les lundis, les jours fériés et du 15 décembre au 15 janvier</p> <p><b>Les serres de collection :</b> Nouveaux horaires pour les serres de collection du 19 décembre 2023 au 27 janvier 2024</p> <p>Ouvertes du mardi au samedi de 13h à 16h Fermés les dimanches, lundis et les jours fériés</p>
---	---



La deuxième partie est la visite l'après-midi du Jardin des plantes à Lille (Photo du parc).

Le Jardin des plantes est un jardin botanique et un parc d'agrément. Il propose une étonnante diversité d'ambiances, de collections et d'usages à l'intention de tous les publics sur plus de 10 hectares. La visite vous permettra d'observer des centaines de végétaux et espèces rares classés par famille ou thématique originale ! La participation financière n'est pas arrêtée car nous sommes en attente des tarifs et aides exceptionnelles, sachez quand même que le tarif proposé sera intéressant, sachez aussi que les places seront limitées à la capacité de l'autobus.

Et comme tous les ans un geste de solidarité, nos graines données par nos jardiniers iront pousser dans les jardins du monde.



Photo de Raoul.

Je ne peux pas conclure cette assemblée générale sans remercier notre municipalité, qui depuis le début soutient notre association, vous connaissez les aides financières, les aides matériels et les aides humaines, encore Merci.



Photo réunion avec M. Laurent Notebaert.

Je vous soumetts au vote le rapport moral de l'assemblée ordinaire : contre, abstention, pour. Adopté à l'unanimité.

**Nous passons au vote du rapport moral : Contre : 2, Abstention : 0, le delta est Pour. Adopté à la majorité.**



• **Photo du Pin's.**

**Je vous souhaite une bonne année de culture,  
Merci de votre attention**

**L'assemblée ordinaire est close, 19h08.**

**Je vous invite au pot de l'amitié offert par la municipalité.**